

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL NAUTIQUE

Entre l'association Montpellier Canoe Kayak Eau vive (**MCKEV**)
 Maison du Lez 375 Allée Algérie Beracasa 34000 Montpellier
 Contacts téléphoniques : 04 67 68 14 94 – 06 52 71 16 32
 Courriel : contact@montpellier-canoe-kayak.com – Site : www.montpellier-canoe-kayak.com
 Représentée par son Président : Boris PARENT
 ci-après dénommée **MCKEV**

Et

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

LIEU DE SEJOUR :

Ci-après dénommé « l'utilisateur »

La réserve Rimbaud

Ne pas dépasser ce pont

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement général imprimé au verso et l'accepte.

Le MCKEV met à disposition le matériel ci-dessous désigné à l'utilisateur qui accepte et reconnaît l'avoir reçu en bon état, conforme à sa destination, avec pagaie(s), casque(s) et gilet(s), le tout en nombre et taille adaptés.

....Canoës de type malibu 2X2, malibu 2, ocean duo, old town, frenzy, stand up paddle, autre*/.....gilets/ Casques/.....Pagaies pour un trajet de 2km A/R

* entourer le ou les type (s) d'embarcation(s) mis à disposition

La signature de ce contrat implique l'acceptation intégrale du présent contrat et des conditions d'utilisation décrites au dos.

Date

Signature utilisateur (s)

Signature MCKEV

*Le Président
Boris PARENT*

MCKEV

embarquement et débarquement



Comment nous avez-vous connus ? : radio, presse, publicité à votre hôtel ou camping, Office du Tourisme, amis, autres

FACTURE

..... adultes X€ =€ + jeunes x€ =

Total à payer :€

Mode de règlement

Espèces : _____ Chèque : N° _____ Tiré sur (nom de la banque).....

ANCV (nbre de coupons et montant de chacun) _____

Fait à Montpellier pour MCKEV le

Article 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Le MCKEV déclare par la présente transférer la garde du matériel mis à disposition à l'utilisateur qui l'accepte. Cette mise à disposition du matériel est consentie pour une durée et un nombre de personnes par embarcation précisés au contrat.

L'utilisation du matériel doit rester dans le cadre du parcours, zone de navigation, **indiqué au contrat**.

Le MCKEV n'est pas responsable si l'utilisateur utilise le matériel qui lui est confié de façon non conforme ou non adaptée à son utilisation habituelle. Le MCKEV n'est pas responsable des conditions dans lesquelles l'utilisateur utilise le matériel.

Le MCKEV n'est pas responsable de tout manquement aux règles de sécurité précisées dans le contrat.

Tout mineur non accompagné sur l'eau par un adulte doit présenter une autorisation parentale signée et la photocopie de la pièce d'identité du signataire.

Tout mineur de moins de douze ans doit être accompagné sur l'eau par un adulte.

Tout mineur de moins de 6 ans doit être accompagné sur l'eau par un adulte **et** avoir son propre équipement de sécurité.

Le MCKEV est assuré auprès de la MAIF contrat **2225346 N F.F.C.K.** conformément aux dispositions des articles L.321-1, L.321-7 et L.331-9 à L.331-11 du code du sport... ainsi les garanties couvrent la responsabilité civile, celle des préposés (moniteurs, instructeurs...), salariés ou bénévoles, **celle des pratiquants**, arbitres et juges lors des activités assurées.

Les pratiquants sont considérés comme tiers entre eux.

Le MCKEV n'est pas responsable des objets qui lui sont confiés. Il se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet laissé à la Maison du Lez.

En cas de conditions météorologiques particulières dont il est seul juge, le MCKEV peut sans préavis refuser l'enlèvement des embarcations réservées par l'utilisateur

Article 2 : OBLIGATIONS DU MCKEV

Le MCKEV s'engage :

- à ne pas louer à toute personne mineure sauf si celle-ci est accompagnée sur l'eau par une personne majeure ou si elle présente une autorisation de son représentant légal dûment signée avec la photocopie d'une pièce d'identité de celui-ci
- à faire attester sur l'honneur pour chaque participant la notion de savoir nager 25 m et d'être capable de s'immerger.
- à informer l'utilisateur de l'ensemble de ses obligations décrites précisément ci-dessous.

Article 3 : OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage pour sa personne ainsi qu'éventuellement pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- **à prendre le matériel qui lui est confié dans son lieu de stockage et à l'y remettre après utilisation.**
- à utiliser le matériel « en bon père de famille ».
- à ce que chacun sache nager 25m et soit capable de s'immerger.
- à ce que chaque personne porte un gilet d'aide à la flottabilité et des chaussures fermées.
- à ne pas avoir de contre indication physique à la pratique de l'activité.
- à ne pas abandonner son matériel nautique et ses détritiques sur le parcours.
- à restituer dans leur état originel au MCKEV l'ensemble du matériel objet de la présente prestation.
- à ne pas pénétrer sur les propriétés privées longeant le parcours dont l'accès est interdit.
- **à rembourser** au MCKEV le montant du matériel perdu ou ayant subi une détérioration majeure selon les tarifs suivants : Canoë : 420€ - Kayak : 480€ - Gilet d'aide à la flottabilité : 40€ - Pagaie 30€ - Casque : 15€
- à payer les frais de recherche pour tout matériel non restitué
- **A ne pas se baigner ni laisser les personnes dont il est responsable se baigner dans le Lez en vertu de l'arrêté municipal du 1^{er} mars 1999.**
- **A laisser à l'accueil une pièce d'identité valant caution.**
- **Etre majeur** ou avoir produit une autorisation datée et signée du représentant légal avec la photocopie de la pièce d'identité du signataire.

Article 4 : CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION GROUPÉE (≥2 pers) DE MATERIEL NAUTIQUE

Dans ce cas les obligations contenues dans le présent contrat ne sont opposables qu'à ses 2 signataires : le MCKEV et l'utilisateur signataire qui s'engage à informer les membres dudit groupe des obligations contenues dans le présent contrat.

Signature de la personne responsable